Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251217-D2025-396-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A UNE MISSION DE CONTRÔLEUR TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DU QUARTIER SPECTACULAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ SOCOTEC

1.1 Marchés publics

GS/DM/JC/TD/AK
N°D2025-396

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la construction et notamment ses articles R125-17 à R125-21,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
Vu *le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2025-0702bisRH du 02 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour les actes et correspondances relatifs à la passation et à l'exécution (y compris les avenants) et au règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*

Considérant que compte tenu de l'avancement de la mission de maitrise d'œuvre du projet de quartier spectaculaire un bureau de contrôle doit intervenir afin d'analyser les documents produits, sécuriser la conception et la réalisation du projet,
Considérant que pour assurer cette prestation, une consultation a été engagée le 19 novembre 2025,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée prenant la forme d'une demande de trois devis,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés aux candidats, la société SOCOTEC présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251217-D2025-396-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à la mission de contrôleur technique pour les travaux du quartier spectaculaire, avec la société SOCOTEC pour un montant de 26 431,50 € HT soit 31 717,80 € TTC pour une durée estimative de 3 ans.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SOCOTEC.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 17 DEC. 2025

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services

Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 17 DEC. 2025